

PIÈCES À FOURNIR LOCATION MAISON / APPARTEMENT

Vous êtes candidat (e) locataire : Salarié (e), retraité (e)

Dossier COMPLET à envoyer à l'adresse email indiquée par votre conseiller (e) en immobilier

Aucun dossier incomplet ne sera traité.

Documents à fournir par le candidat

- **Une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie du titulaire**
Il peut s'agir d'une carte nationale d'identité française ou étrangère, d'un passeport français ou étranger, d'un permis de conduire français ou étranger ou d'un document justifiant du droit au séjour du candidat à la location étranger.
- **Une pièce justificative de votre domicile**
Il peut notamment s'agir des trois dernières quittances de loyers ou, à défaut, de l'attestation du précédent bailleur, ou de son mandataire, indiquant que le locataire est à jour de ses loyers et charges. Ce peut également être l'attestation sur l'honneur de l'hébergeant indiquant que le candidat à la location réside à son domicile.
- **Un ou plusieurs documents attestant de vos activités professionnelles**
Il peut notamment s'agir du contrat de travail ou de stage ou, à défaut, d'une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et, le cas échéant, la durée de la période d'essai. Ce peut également être la copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.

Le cas du bail mobilité.

Pour qu'un bail mobilité puisse être signé, le locataire doit obligatoirement justifier, par un document annexé au bail (ou au plus tard remis à la date de l'entrée dans les lieux), être en formation professionnelle, en études supérieures, en contrat d'apprentissage, en stage, en engagement volontaire dans le cadre d'un service civique, en mutation professionnelle ou en mission temporaire dans le cadre de son activité professionnelle.

Plusieurs documents attestant de vos ressources

Dernier ou avant-dernier avis d'imposition ou de non-imposition,

Trois derniers bulletins de salaires,

Justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions,

Prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou du justificatif de l'ouverture des droits, établi par l'organisme payeur,

Attestation de simulation établie par l'organisme payeur ou de la simulation établie par le locataire relative aux aides au logement,

Justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.

Gérant ou dirigeant de société [la société doit avoir au moins deux ans d'existence]

- ✓ Un ou plusieurs documents attestant de vos activités professionnelles
- ✓ Copie de la pièce d'identité délivrée par l'administration française
- ✓ 3 dernières quittances de loyer ou taxe foncière ou attestation d'hébergement (joindre pièce d'identité et justificatif de domicile de l'hébergeur)
- ✓ Si le gérant est salarié : 3 derniers bulletins de salaire + deux derniers avis d'imposition
- ✓ Si gérant non salarié : attestation de l'expert-comptable attestant des revenus pour l'année en cours + deux derniers avis d'imposition (volet où les salaires sont visibles).
- ✓ Extrait KBIS de moins de trois mois

La liste des documents pouvant être exigés d'une caution

Définition caution (appelé parfois garant) :
La caution est la personne qui, dans un document écrit appelé acte de cautionnement, s'engage envers le propriétaire du logement loué à payer les dettes locatives du locataire.
La personne qui sert de caution devra remplir les mêmes conditions de recevabilité qu'un locataire.

Peuvent notamment être exigés de chacune des cautions (on parle aussi souvent de « garant ») les documents suivants :

- **Pour les cautions personnes physiques, une pièce justificative d'identité en cours de validité, comportant la photographie du titulaire**
Il s'agit, au choix, de la carte nationale d'identité française ou étrangère, d'un passeport français ou étranger ou du permis de conduire français ou étranger.
- **Pour les cautions personnes morales, deux justificatifs d'identité**
Il peut notamment s'agir d'un extrait K bis original de moins de trois mois de la société ou des statuts. Peut également être exigé un justificatif d'identité du représentant de la personne morale figurant sur l'extrait K bis ou les statuts.
- **Une pièce justificative de domicile (1 seule pièce est suffisante)**
Il peut notamment s'agir de la dernière quittance de loyer, d'une facture d'eau, de gaz ou d'électricité de moins de trois mois,
Une attestation d'assurance logement de moins de trois mois,
Dernier avis de taxe foncière ou, à défaut, du titre de propriété de la résidence principale.

- **Un ou plusieurs documents attestant des activités professionnelles**

Il peut notamment s'agir du contrat de travail ou de stage ou, à défaut, d'une attestation de l'employeur précisant l'emploi et la rémunération proposée, la date d'entrée en fonctions envisagée et le cas échéant la durée de la période d'essai. Ce peut également être un extrait K ou K bis du registre du commerce et des sociétés datant de moins de trois mois pour une entreprise commerciale, de l'extrait D 1 original du registre des métiers de moins de trois mois pour un artisan, de la copie du certificat d'identification de l'INSEE, comportant les numéros d'identification, pour un travailleur indépendant ou de la copie de la carte professionnelle pour une profession libérale.

- **Documents attestant des ressources**

Dernier avis d'imposition ou de non-imposition, du titre de propriété d'un bien immobilier ou dernier avis de taxe foncière, des trois derniers bulletins de salaires, des deux derniers bilans ou, à défaut, d'une attestation de ressources pour l'exercice en cours délivré par un comptable pour les professions non salariées, d'un justificatif de versement des indemnités, retraites, pensions, prestations sociales et familiales et allocations perçues lors des trois derniers mois ou du justificatif de l'ouverture des droits, établis par l'organisme payeur, d'un justificatif de revenus fonciers, de rentes viagères ou de revenus de valeurs et capitaux mobiliers.